

**Procès –Verbal de la Réunion du Conseil Consultatif National pour
l'Aménagement et le Développement des Pêcheries (CCNADP)
MPEN, le 23/01/2024**

L'an deux mille vingt-quatre, et le mardi vingt-trois janvier à 11 heures, s'est ouverte la première session ordinaire au titre de l'année 2024, du Conseil Consultatif National pour l'Aménagement et le Développement des Pêcheries (CCNADP), dans les locaux du Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime (MPEM) à Nouakchott.

Les travaux de cette session se sont déroulés sous la présidence de son Excellence Monsieur Moctar Alhousseynou LAM, Président du CCNADP.

Etaient présents

La liste des participants à cette session ordinaire du Conseil, est jointe en annexe 1 de ce procès-verbal.

Etaient absents et excusés :

- Le représentant du Ministère des Finances,
- Le Directeur de la Société Mauritanienne de Commercialisation de Poissons (SMCP)
- Le Directeur du Parc National du Banc d'Arguin (PNBA),

L'ordre du jour

L'ordre du jour de cette session ordinaire du Conseil comportait les points :

- ❖ Prise de contact avec le nouveau Président du CCNADP
- ❖ Suivi des recommandations de la session ordinaire du CCNADP, tenue le 04 novembre 2022 au MPEM (DARE);
- ❖ Restitution des résultats du suivi de l'exploitation des concessions au titre de 2023 du Secteur des Pêches et de l'Economie Maritime ;
- ❖ Mesures de renforcement des mesures de gestion, prises en 2023 (D/D/045-2023, D/046-2023, D/2023-137, etc.);
- ❖ 4ème Rapport FITI/élaboration 5ème rapport portant sur l'année 2023
- ❖ AUTRES QUESTIONS :
 - Actualisation des PAPs (plan Poulpe, plan courbine : concession benthopélagique exception courbine).

L'ordre du jour validé par le Conseil est présenté en annexe 2.

Déroulement de la session

A l'entame des travaux de la 1^{ère} session ordinaire de 2024 du Conseil et après avoir constaté que le quorum est atteint (13 membres présents/16), Son Excellence Moctar Alhousseynou LAM, Président du CCNADP a tout d'abord souhaité la bienvenue aux membres et observateurs invités qui ont répondu présents à la convocation. Il a ensuite souligné que la tenue de cette session du CCNADP intervient après quasiment une année d'inactivité du Conseil malgré que le contexte du secteur soit marqué par de nombreux chantiers en exécution ou en cours de finalisation : le Président citera à cet égard certains chantiers de la Lettre de Politique et de Planification (L2P) du secteur des pêches et de l'économie maritime pour la période

2022-2024 ainsi que des actions prioritaire du programme TAAHOUDATY ou du Programme élargi du Président de la république. Le Président du Conseil parlera ensuite de la feuille de route pour la relance du secteur élaboré récemment suivant un processus endogène et de large participation appuyé par une expertise nationale.

Par la suite, le président demanda au secrétaire du CCNADP, d'introduire les points de l'ordre du jour validé pour examen et discussion.

Les travaux de la session se sont déroulés suivant deux présentations power point (cf. annexe 3) suivis de débats et d'avis consultatifs.

❖ **Suivi des recommandations de la session ordinaire du CCNADP tenue le 04 novembre 2022 au MPEM**

Le secrétaire du CCNADP, monsieur Lamine CAMARA directeur de la DARE a rappelé les recommandations du Conseil tenu le 04 novembre 2022 dont le suivi de mise en œuvre fait état de certaines avancées, notamment en ce qui concerne : (i) la question de l'harmonisation des régimes fiscaux soumise à un Comité Technique Interministériel qui l'examine, (ii) la prolongation des arrêts de pêches concernant les céphalopodes et la langousterose en dépassement de TAC et (iii) la réalisation de la campagne de suivi de l'arrêt par IMROP pour donner de l'appui aux décision sur le sujet pour ne citer que celles-là.

La synthèse du suivi des recommandations est donnée dans le tableau1 ci-dessous :

TABLEAU1 : Synthèse du suivi des recommandations 3^{ème} rapport FiTI-MR.

Recommandations	Dispositions prises
Orienter les nouvelles constructions de navires CNM vers d'autres pêcheries et/ou en substitution de 5 ou 10 embarcations en bois et qui opèrent dans le poulpe	-maitrise de la production : apurer la situation CNM -projet de communication sur le sujet en cours d'élaboration
La fiscalité étant un levier de régulation pour encourager (ou décourager) un segment, il est impératif d'harmoniser les régimes fiscaux	-Action inscrite au mandat du Comité Technique mis en place par CIM d janvier 2024
Mener une étude (TDRs sont élaborés) pour comprendre les disfonctionnements de la SMCP	- Non réalisé
En ce qui concerne l'assurance et la sécurité en mer, conduire une réflexion sur l'idée d'une mutuelle entre opérateurs pour soutenir et accompagner la sécurité	- AMAM n'a pas encore lancé cette réflexion
Pour ce qui est de la disponibilité du poisson, généraliser la contribution en nature, à toutes les flottilles/pêcheries	--réalisé en partie avec la généralisation à la pêche côtière pélagique
Le renouvellement de la convention de financement sur les hydrocarbures, car elle a été salutaire pour l'armement national dans la situation actuelle très difficile ;	
Prolongation des arrêts de pêches concernant les céphalopodes et la langoustes roses, en dépassement de TAC ; Le conseil recommande à ce que l'IMROP réalise la campagne de suivi de l'arrêt pour donner de l'appui aux décisions sur le sujet.	-Réalisée

Les discussions qui on suivi, sont revenu sur l'obligation de prendre plus au sérieux le CCNADP et de son importance dans la construction des décisions ainsi que le besoin

d'un suivi rigoureux pour pouvoir apprécier l'état de réalisation des recommandations formulées et leur contribution dans la prise de décision.

❖ **Restitution des résultats du suivi de l'exploitation des concessions au titre de 2023 du Secteur des Pêches et de l'Economie Maritime ;**

L'effort de pêche pour l'année 2023 a régressé de -10% par rapport à l'année 2022

La production de 2023 comparée à celle de l'année 2022 sur la même période (jan-déc de 2022) permet de constater que :

- Une baisse des captures pour la période de jan-déc 2023 de -22% par rapport à 2022 en considérant la source JPP ;
- Des baisses ont été enregistrées à hauteur de : -23 % des captures pour les pêcheries des pélagiques; -18% Céphalopodes; -10 Démersaux et -6% pour les crustacés ;
- Sur le plan global les captures ont enregistré une diminution de -16% pour l'année de 2023 comparativement avec la même période de 2022.

TABLEAU2 : Evaluation de la production de 2023.

Régime	Segment	Pêcherie				
		Céphalopodes	Démersaux	Pélagique	Crustacés	Total
Régime National	Pêche Artisanale	23 751	28 223	286 935	297	339 207
	Pêche Côtière	159	1 936	106 985	550	109 630
	Pêche Hauturière	12 614	14 329	100 182	396	127 521
	TOTAL	36 524	44 489	494 102	1 243	576 358
Régime Etranger	Pêche Hauturière	184	10 951	255 641	2 492	269 268
	TOTAL	36 708	55 440	749 744	3 735	845 627

PA (* Pélagiques) : 286 935 y compris la production des sennes tournantes

En outre, il a été mis en évidence les dépassements collectifs de la pêche artisanale céphalopodière et des poissons divers demersaux ainsi que le dépassement collectif au niveau de la pêcherie de la langouste rose. Il est à signaler quotas individuels en pêche hauturière aux céphalopodes et des poissons demersaux ont été constatés.

Les débats ont fait ressortir les commentaires :

- ✓ Le suivi des débarquements de sennes tournantes piroguières manque d'exhaustivité ;

- ✓ La difficulté de cerner les débarquements de la pêche artisanale cause un grand Tor aux artisans pêcheurs qui sont considérés comme non respectueux de leur TAC (déjà insuffisant) et font des surconsommations (dépassements) d'année en année
- ✓ Procéder à une analyse profonde pour comprendre les vraies raisons de cette diminution des captures.

Le Conseil recommande la finalisation des TAC ajustés au titre de 2024 et la publication sans délais de la liste des concessionnaires comme l'exige la transparence.

❖ Mesures de renforcement des mesures de gestion, prises en 2023

Dans ce cadre, il a été rappelé les mesures prises en 2023 qui visent la promotion de l'exportation du congelé, l'encouragement des débarquements des petits pélagiques sur le sol national et le règlement de la question de l'intégration des navires types CNM de Longueur Hors Tout (LHT) inférieure ou égale à 15 mètres.

Le résumé des mesures prises est récapitulé ci-dessous, (D/D/045-2023, D/046-2023, D/2023-137, etc.) :

TABLEAU 3 : Mesures de gestion prises en 2023.

Contenu et objet de la mesure	Mesure réglementaire prise	Référence	Commentaires
Allègement du taux de redevance d'exploitation pour les différents produits	Décret	Décret N°045/MPEM du 10/02/2023	Promouvoir l'exportation du congelé (bord ou terre)
Réaménagement des dispositions (allègement) du d'allocation sur le PP	Décret	Décret N°046/MPEM du 10/02/2023	Encourager le débarquement des PP sur le sol national
Extension de la Pêche artisanale suite à l'adoption d'une nouvelle réglementation en son sein	Décret	Décret N°2023-137 du 24/10/2023	A permis de régler définitivement la question des embarcations pontées de LHT inférieure à 15m

Les contributions entendues lors de l'examen de ce point de l'ordre du jour ont magnifié l'idée de Comité Interministériel sur la fiscalité dans le secteur des pêches et ont insisté sur une doléance de la Profession qui demande la suppression de la taxe à l'export ou bien indexer le % de la taxe sur les prix du poisson au débarquement

❖ 4ème Rapport FiTI concernant les informations de 2022/élaboration 5ème rapport portant sur l'année 2023 :

Le quatrième Rapport FiTI de la Mauritanie couvre les informations pertinentes pour l'année civile 2022 et traite des douze exigences FiTI. Dans le cadre de ce rapport FiTI 2022, le GNM n'a pas formulé de nouvelles recommandations pour les Autorités nationales de la Mauritanie afin d'améliorer la transparence dans la gestion des

pêches au fil du temps. Le Groupe National Multipartite ou GNM qui est l'organe en charge de la mise en œuvre de la FITI au niveau national, a préféré reconduire les recommandations du rapport FITI de 2021 non mises en œuvre afin de ne pas surcharger l'administration.

Dans son rapport FITI 2021, le GNM a formulé **13 recommandations** sur la façon de renforcer davantage le leadership du pays en matière de transparence des pêches, mais en 2022, aucune recommandation n'a été mise en œuvre, ce qui interroge sur un réel problème de suivi la mise en œuvre des recommandations par le GNM :

- Recommandations **en cours de mise en œuvre** : 3/13, soit un taux de réalisation en cours de 23 %.
- Recommandations **non encore mises en œuvre** : 10/13, soit un taux de non-réalisation de 77 %

Sur la transparence, le constat est qu'il y a un réel manque de suivi des recommandations dont la réalisation relève essentiellement du soft et de l'organisation ou la publication d'informations

❖ AUTRES QUESTIONS :

- La Feuille de route/relance du secteur des pêches et de l'économie maritime :

Le Conseil a été informé du processus d'élaboration de la feuille de route pour la relance du secteur des pêches. Il a été signalé que la feuille de route est en cours de finalisation avec la mise en place d'un Comité de relecture composé de hauts cadres du MPEM.

- Actualisation des Plans d'Aménagement des Pêcheries ou PAPs (plan Poulpe, plan courbine : concession benthopélagique exception courbine)

Dans le cadre de son plan d'action 2024 et conformément aux actions urgentes retenues dans la feuille de route, le ministère a inscrits en bonne place l'actualisation du plan poulpe élaboré en 2018, le plan courbine et l'élaboration de plan de gestion pour la langouste et les mulets.

Les représentants de la Profession ont tenu à ce que le Conseil débâte des points sur : le zonage, la pêcherie de la langouste rose, le quota collectif de céphalopodes de la pêche artisanale, la multiplicité des licences au niveau de la PA et leur viabilité, le port de Nouadhibou et les difficultés liées à son exploitation, la mesure (lettre circulaire) sur le carénage des navires, les salaires des marins, la composition de la commission des arraisonnement et de sa présidence, la communication à l'intérieur de la SNDP.

En outre, il a été soulevé la question de l'actualisation des TAC conformément aux résultats du Groupe de Travail International de l'IMROP tenu en février 2023 et qui a fait de nouvelles propositions sur les TAC de céphalopodes (poulpe à la baisse) entre autres.

Au terme des débats sur les points ci-dessus, le Conseil recommande :

- La réalisation de l'étude sur l'impact socioéconomique de la mise en œuvre du Plan d'Aménagement des Petits Pélagiques (PAP-PP) qui est un préalable à toute révision de mesures du PAP-PP notamment le zonage.
- Le respect des mesures de préservation de la langouste et procéder à une réévaluation du TAC de cette pêcherie en mobilisant l'ensemble des informations et données utiles à ce travail. Cela pourrait consister également à une exploration de la zone sud et la mobilisation des données sur les captures accessoires réalisées par les flottilles européennes qui, désormais, acceptent d'exclure la langouste rose des 3% de crustacés autorisés pour la catégorie 2 (pêche au merlu noir).

Synthèse et clôture

Le Président du Conseil, après avoir fait noter que l'ordre du jour est épuisé, a félicité les participants pour leurs contributions aux débats et à la formulation de recommandations utiles pour la gestion durable de nos ressources halieutiques et a déclaré clos les travaux de la 1^{ère} session ordinaire du CCNADP de 2024.

Fait à Nouakchott, le 23 Janvier 2024

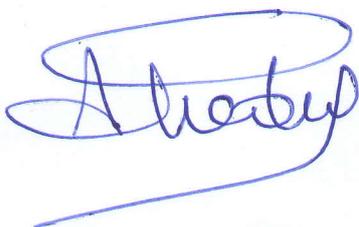
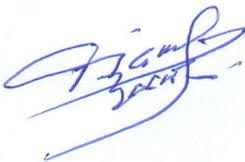
Le Secrétaire du CCNADP

Lamine CAMARA



Scrutateurs

- **DIA Amadou Bocar**
- **Sid'Ahmed ABEID**



Le Président du CCNADP

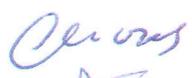
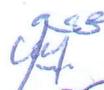
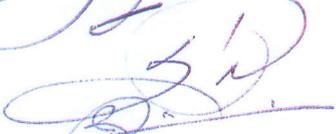
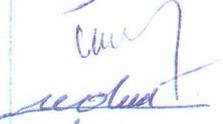
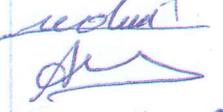
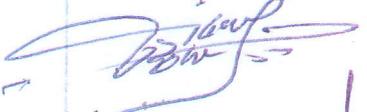
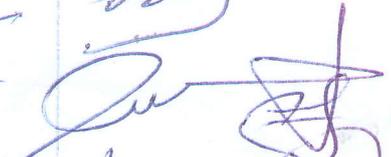
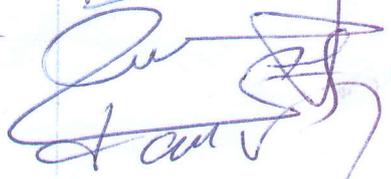
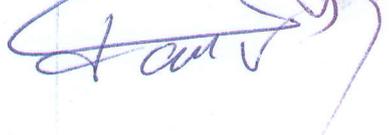
Moctar Alhousseynou LAM



ANNEXE 1: La liste des participants.

CCNADP

23/01/2024

Nom et Prénoms	Institution	Emergence
Mohamed Berkham	MPEN/DPC	
Med Elmostapha Bouzouma	IMROP	
AZZA RINT JIDDON	MPEN	
- EL MOETAR Sidi Med	MPEN	
- YAHYA DEDDE	PFSC	
- Sid Ahmed Abeit	FNP/Acti Samed	
- CHEIKHANY o. MED Beilal	FNP/ARMEMENT NATIONAL	
- Sidaty Bilal Jouly	FNP/section Pelagique Hauturiere	
- Ahmed EL H...	FNP/section Usines	
- Mohamed Mahmoud SAIBAH	FNP / SG	
- Hamadi BABA HANANI	Presd / FNP	
- Sidi Ali Sidi Bouke	SG/MPEN	
- Mohamed N'boude Souh	Expt	
- Nedwa Noctou Nedi	Plaintanie 2000	
- Ahmed Taleb Yousse	TORE/MPEN	
- DIA Amadou	DPC/DERH/MPEN	
- Abbas Bougherbel	Opérateur privé	
- Ahmed Senhouy	Univ. de NKC	
- Dah Alioune	CA/MPEN	

ANNEXE 2:L'ordre du jour validé par le Conseil.



وزارة الصيد والإقتصاد البحري

Ministère des Pêches et de
l'Economie Maritime

الوزير
Le Ministre

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur - Fraternité - Justice

09 JAN 2024

Nouakchott, le في نواكشوط.

N° 000020 الرقم

CONVOCATION

Les membres du Conseil Consultatif National pour l'Aménagement et le Développement des Pêcheries (CCNADP) sont informés de la tenue d'une session ordinaire du Conseil le mardi 23 janvier 2024 à 09 heures dans la salle des réunions du Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime.

Les points inscrits à l'ordre du jour sont :

- 09H00-09H10 : Mot de bienvenue du Président du Conseil ;
- 09H10-09H20 : Suivi des recommandations de la session ordinaire du CCNADP, tenue le 04 novembre 2022 au MPEM;
- 09H20-09H35 : Présentation des résultats de l'évaluation de la production halieutique du secteur au titre de l'année 2023/recommandations
- 09H35-10H00 : Débat
- 10H00-10H15 : Pause café.
- 10H15-10H45 : Présentation de mesures de renforcement du dispositif de gestion et des pêcheries (D/045-2023 ; D/046-2023 et D/137-2023) et présentation du 4^{ème} rapport annuel de FiTI-MR portant sur les informations de 2022;
- 10H45-11H00 : Débat
- 11H00-11H30 : Autres questions
- 11H30-12H00 : SYNTHESSES et CLOTURE

Compte tenu de l'importance de l'ordre du jour, la présence de tous est vivement souhaitée.

Le Président du CCNADP

Moctar Alhousseynou LAM

Pièces jointes

- Liste des destinataires
- D/045-2023 du 10/02/2023;
- D/046-2023 du 10/02/2023;
- D/137-2023 du 24/08/2023.

